

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 24 (1994)
Heft: 3

Rubrik: Votre argent : AVS, AI, AC : le point

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

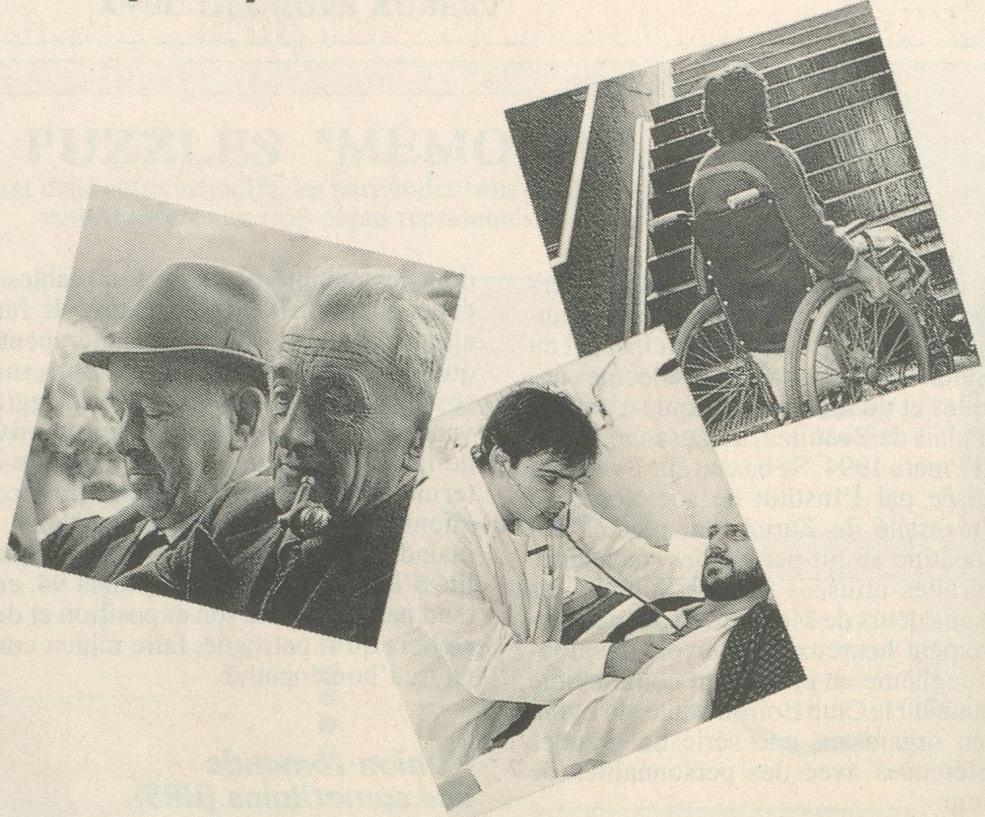
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVS, AI, AC: LE POINT

Au cours des dernières années, la situation financière de l'Etat s'est nettement détériorée. La nécessité de rééquilibrer les finances de la Confédération à moyen terme soulève également dans le public des questions quant à la forme de notre Etat social.



Union de
Banques Suisses

Dans une étude faite dans le cadre du programme national de recherche, il a été examiné quelle sera l'évolution de la charge financière de l'Etat social, dans une large mesure à des raisons démographiques. En effet, durant les prochaines décennies, le nombre des plus de 65 ans augmentera sensiblement. Ce n'est qu'après 2035 que ce quotient des personnes âgées se stabilisera à un niveau élevé.

Compte tenu du vieillissement de la population, ce sont les assurances sociales, versant leurs prestations principalement aux personnes d'un certain âge, qui verront leurs charges augmenter le plus fortement. Les coûts s'alourdiront le plus nettement dans l'assurance maladie et l'AVS jusqu'en 2040.

Aujourd'hui déjà, un franc sur quatre obtenu par la production de biens et de service est affecté aux assurances sociales. La majeure partie des charges sociales concerne la prévoyance vieillesse et la santé (AVS et AI, y compris les prestations complémentaires, prévoyance professionnelle, assurance maladie et assurances accidents). L'assurance chômage, les allocations familiales, l'allocation pour perte de gain/assurance militaire font également partie de la sécurité sociale.

La brochure UBS «La sécurité sociale en Suisse» donne un résumé de cette étude, dont les auteurs sont Martin Wechsler et Marcel Savioz, et définit encore chaque assurance sociale, son financement, son but et ses bénéficiaires.

La brochure peut être commandée à l'UBS. Tél. 021/318 40 83.

Diane Correa-Hall

Assurances sociales en Suisse		
Prévoyance vieillesse		
AVS Prestations complémentaires	Assurance invalidité Prestations complémentaires	Prévoyance professionnelle
Assurance maladie et accidents		
Assurance maladie	Assurance accidents	Assurance de l'indemnité journalière de maladie
Autres assurances		
Assurance militaire Allocation pour perte de gain	Allocations familiales	Assurance chômage